

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 09 JUIN 2026**

Délibération n°2026.06.15

Compte Financier Unique 2025 (CFU): reprise définitive des résultats 2025

LE NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Comité Syndical du SMAPE se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à Angoulême suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2026

Secrétaire de Séance: Laurence BISTOS

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **12**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Laurence BISTOS, Patrick DELAGE, Stéphanie GARCIA, Célia HELION, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoit MIEGE-DECLERCQ, François NEBOUT, Aurélie RUIS, Thibaut SIMONIN, Fatna ZIAD, Hassane ZIAT

Suppléant:

Michel GOMEZ est remplacé par David MERCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20260609-2026_06_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026
Publication : 10/06/2026

COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 9 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.15**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU): REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Vu l'article L1612-32 fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n°2026.01.03 du 26 janvier 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats et qu'il convient de confirmer ou d'amender au regard de l'adoption du compte financier unique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Considérant que les résultats 2025 à intégrer au budget 2026 du Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) sont retracés dans les tableaux ci-après :

BUDGET DU SMAPE

Section de fonctionnement	
<i>A / Résultat de l'exercice 2025</i>	-9 261,05 €
<i>B/ Résultat antérieur reporté</i>	125 450,68 €
<i>C/ Résultat à affecter = A + B</i>	116 189,63 €

Section d'investissement	
<i>D/ Résultat de l'exercice 2025</i>	46 038,99 €
<i>E/ Résultat antérieur reporté</i>	-4 230,52 €
<i>F/ Résultat d'investissement = D + E</i>	41 808,47 €
<i>Restes à réaliser 2025 = RAR</i>	-59 924,84 €
<i>G/Besoin de financement = F + RAR</i>	-18 116,37 €

Prévision d'affectation	
<i>Report d'investissement (D 001)</i>	41 808,47 €
<i>Affectation en réserves en investissement (R 1068)</i>	18 116,37 €
<i>Report de fonctionnement (R 002)</i>	98 073,26 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20260609-2026_06_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026
Publication : 10/06/2026

Je vous propose :

D'APPROUVER la reprise des résultats de l'exercice 2025,

DE REPRENDRE au budget 2026 les sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget du Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) suite au vote du compte financier unique 2025.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20260609-2026_06_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026
Publication : 10/06/2026